



MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION
(conformément à l'article L 221-18° du code de la consommation)

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de la convention référencée ci-dessous (1 formulaire par convention). Vous recevrez un accusé de bonne réception de votre rétractation.

cabinet JLavocat
121, rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt
e-mail : consultation@cabinetjlavocat.fr

N° de la convention d'honoraires :

Je/nous (*) soussigné(s) :

Prénom(s)/noms(s) :

Adresse postale :

e-mail :

vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation de la convention référencée ci-dessus.

Date :

signature :

(*) Rayez la mention inutile.

..... : champ à compléter pour que le formulaire de rétraction soit opposable

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Conformément aux articles L 221-18 du code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de l'envoi au cabinet de la convention d'honoraires signée pour se rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de réception de la convention signée. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier au cabinet JLavocat (42, rue des Tilleuls 92100 Boulogne Billancourt – consultation@cabinetjlavocat.fr) votre décision de rétractation à l'aide du formulaire de rétractation joint ou par tout écrit express et dénuée d'ambiguïté. Un accusé de réception de votre rétractation vous sera communiqué sans délai.

Le jour où le contrat est conclu n'est pas compté dans le délai de 14 jours qui commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le consommateur exerce son droit de rétractation en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai de 14 jours du formulaire de rétractation communiqué par le cabinet ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Le cabinet communiquera, sans délai, au consommateur un accusé de réception de la rétractation

Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part de la convention, le cabinet vous remboursera toutes les provisions reçues dans les meilleurs délais sous réserve d'une rétractation non-ambiguë et d'être en possession de vos éléments d'identification postales et bancaires, et au plus tard quatorze jours à compter du jour où le cabinet est informé de votre décision de rétractation.